**CONVENTION AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'UN ESPACE POUR LA PRATIQUE ET L'ANIMATION AU TITRE DE L'ECOPATURAGE**

**Lycée XXXXXX**

Adresse

Identifié sous le numéro SIRET : XXXXXXX

représenté par XXXX agissant en qualité de Proviseur.e

D'une part,

**Le prestataire, XXXXXX** ayant son siège social au

Adresse

Identifié sous le numéro :SIRET : XXXXXXX

représenté par XXXXXX agissant en qualité de : dirigeant de société

D'autre part,

**ARTICLE 1- OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire met à disposition du lycée XXXXX quatre moutons de race Ouessant Île-de-France sur une surface fourragère de XXXX m2 dans des zones en pente avec des clôtures mobiles fournies par le prestataire.

Lorsque les ressources fourragères seront insuffisantes sur le site, les animaux pourront être déplacés par le prestataire.

**ARTICLE 2- ÉTAT DES LIEUX**

Un état des lieux devra obligatoirement être établi avant la signature ou dans le mois qui suit la signature de la convention.

En cas de défaut d'une des parties, la partie la plus diligente établira un état des lieux qu'elle notifiera, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'autre partie.

Le destinataire disposera alors d'un mois pour faire ses observations sur tout ou partie du projet ou pour l'accepter. Passé ce délai, son silence vaudra un accord et l'état des lieux deviendra définitif et réputé établi contradictoire.

**ARTICLE 3- ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE**

Le prestataire justifie d'une formation diplômante dans le domaine de l'élevage des ovins. Il s'engage à effectuer :

-la mise en place de XX moutons ou/et chèvres **à partir XX/XX/XX jusqu'au XX /XX/XX.**

-le retour des animaux à la bergerie du prestataire se fera **pendant les vacances scolaires début juillet-fin aout.**

-la mise à disposition de matériel pour les animaux sur chaque site occupé par les quatre moutons (bacs d'eau,...).

-la fourniture d'un bloc de sel et de la nourriture d'appoint lorsque les ressources fourragères des sites seront insuffisantes.

-la surveillance bimensuelle des animaux par l'éleveur.

-le transport des quatre moutons d'un site à l'autre.

-la prise en charge des animaux morts ou malades dans les 48 heures.

-le suivi administratif et vétérinaire des animaux (passage régulier pour suivre l'état sanitaire des quatre moutons et l'évolution de la végétation).

-la formation du référent, responsable du projet d’éco-pâturage.

-une aide à la création de panneaux d'information sur l'éco-pâturage et les quatre moutons utilisés.

-le déplacement des moutons pour des soins et l'information du référent, en cas de maladie, sur le traitement qui leur est appliqué.

-la notification de la présence des quatre moutons sur des parcelles du lycée XXXXX un tableau annuel des sites d’éco-pâturage, communiqué, suivant le cas, à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du département concerné, ou à la Maison de l’élevage de l’Ile-de-France à la Mée-sur-Seine (Seine-et-Marne).

-la communication d’un numéro de téléphone pour le contacter en cas d'urgence. En cas d'incident, le prestataire doit intervenir dans les 12 heures.

**ARTICLE 4- ENGAGEMENT DU LYCÉE JEANNE D’ALBRET**

**4.1- Règlementation**

Le lycée :

- assure au quotidien l’approvisionnement en eau sur la parcelle ainsi que la visite journalière d’observation des quatre moutons,

- désigne XXXXX référent responsable du projet d’éco-pâturage pendant le temps scolaire, XXXXXX ET FONCTION et définit les modalités du suivi des quatre moutons les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires.

**4.2- Modalités pratiques**

La personne responsable à contacter pour le lycée est NOM / FONCTION

Les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires, la personne de permanence, assurera la visite d’observation et fera, en cas de besoin, les signalements nécessaires auprès de l’exploitant.

**ARTICLE 5- ACCORD de la Région Ile-de-France, propriétaire du terrain**

ATTENTE RETOUR GENERAL DU DOSSIER (L’ACCORD POURRA ETRE DONNE APRES ANALYSE DES DOSSIERS)

**ARTICLE 6- ASSURANCES ET OBSERVATIONS SANITAIRES**

-Le prestataire doit avoir contracté une assurance responsabilité civile au titre de l'éco-pâturage dont il fournit, à chaque date anniversaire du contrat, une attestation valable pour l'année à venir (copie à joindre en annexe).

-L'apparition, la propagation ou l'aggravation d'une maladie est à la charge du prestataire : Brucellose, CAEV (arthrite), fièvre Q/coxiellose ainsi que la vermifugation ainsi que, le cas échéant, toute obligation réglementaire en matière vaccinale ou de prélèvement.

-Le prestataire doit certifier être en règle vis-à-vis de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et que tous les animaux sont contrôlés par un vétérinaire (certificat sanitaire à joindre en annexe).

-Les animaux doivent être bouclés selon les normes en vigueur.

**ARTICLE 7-DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l’année 2020.

Le renouvellement s'effectuera par la signature d'une nouvelle convention entre les deux parties.

**ARTICLE 8-AVENANT A LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

**ARTICLE 9-RÉSILIATION**

En cas de résiliation, le prestataire s'assurera de la récupération de ses animaux et des divers équipements lui appartenant, présents sur le site.

Tout manquement grave de l'une ou l'autre des parties aux obligations de la présente, non réglé dans un délai d'un mois à compter de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, entrainera la résiliation de la convention de plein droit et sans préavis.

En cas de force majeure de l'une ou l'autre des parties, la convention sera résiliée de plein droit et sans préavis.

**ARTICLE 10- CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

Le règlement de la somme due XXX € s'effectuera par mandat administratif sous 30 jours à réception de la facture, à la mise en place XXXX€ et à l’enlèvement XXXX€.

Date de signature : Date de signature :

**Le proviseur : Le prestataire :**

Annexes demandées

2-attestation d’assurance en responsabilité civile pour les activités professionnelles

3-certificat sanitaire établi par un vétérinaire à la mise en place des animaux